

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 4 avril 2023 à 19 h 30**

Sont présents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Ghislain Desbiens, conseiller # 3 et maire suppléant
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents : M. Roger Lévesque, maire (*démission en date du 25/10/2022*)
M. Samuel Côté, conseiller # 2 (*démission en date du 21/09/2022*)
Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Est également présente : Mme Chantale Roy, secrétaire-trésorière adjointe

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 40.

2023.04.64

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption du procès-verbal

2023.04.65

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

2023.04.66

4.1 Consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de mentionner au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi que la Municipalité de Normétal a pris connaissance des documents et n'a aucun commentaire à émettre concernant la consultation sur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026.

Adoptée unanimement

- 2023.04.67** **4.2 Demande d'aide financière déposée par l'Hébergement La Maisonnée**
- C2300025** Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'octroyer un montant de 3 463,16 \$ pour supporter financièrement l'organisme Hébergement La Maisonnée, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-00.
- Adoptée unanimement
-
- 2023.04.68** **4.3 Demande de commandite – Équipe de baseball poche – Club de l'âge d'or**
- P2300151** **CONSIDÉRANT** la demande de commandite déposée par le Club de l'âge d'or de Normétal pour la confection de dix gilets pour l'équipe de baseball poche;
- Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'octroyer un montant de 300 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970.
- M. Ghislain Desbiens se retire car il déclare un intérêt dans la question.
- Adoptée unanimement
-
- 2023.04.69** **4.4 Demande d'achat ou d'utilisation d'une parcelle de ruelle**
- Reportée.
-
- 2023.04.70** **4.5 Résolution d'appui bâtiments patrimoniaux / Assurances – ministère de la Culture et des Communications**
- CONSIDÉRANT QUE** le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;
- CONSIDÉRANT** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration bâti du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;
- CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;
- CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;
- CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;
- Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu
- QUE** la Municipalité de Normétal demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable,

l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité de Normétal demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité de Normétal transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes Québec, au Bureau d'assurance du Canada, aux Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à Messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2023.04.71

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mars 2023.

2023.04.72

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Février 2023 totalisant 84,06 \$ et représenté par le chèque L2300030.
- Mars 2023 totalisant 17 644,37 \$ et représenté par les chèques L2300031 à L2300042.
- Avril 2023 totalisant 9 522,56 \$ et représenté les chèques L2300043 à L2300045.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine 10 à 13 totalisant 22 081,34\$ (brut).

Adoptée unanimement

2023.04.73

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Février 2023 totalisant 84,06\$ et représenté par le chèque L2300030.
- Mars 2023 totalisant 112 425,77 \$ et représenté par les chèques C2300017 à C2300024; L2300031 à L2300042; P2300095 à P2300126.
- Avril 2023 totalisant 17 618,45 \$ et représenté par les chèques L2300043 à L2300045; P2300127 à P2300129.

Adoptée unanimement

6. Administration

2023.04.74 6.1 Inscription à une formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités

P2300157 CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale Mme Lyne Blanchet à suivre la formation « *Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH* » offerte par la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale Mme Lyne Blanchet et du maire-suppléant M. Ghislain Desbiens, à la formation le 26 avril 2023 de 17 h 30 à 20 h 30 par vidéoconférence, dépense nette de 535,44 \$ à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

2023.04.75 6.2 Politique de la famille et des aînés et le plan d'action 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la politique familiale et des aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à des sondages, auprès des différentes catégories d'âge de la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Normétal accompagnée du plan d'action 2023-2028.

Adoptée unanimement

2023.04.76 6.3 Comité de suivi du plan d'action - politique de la famille et des aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu par le conseil municipal :

QUE la municipalité de Normétal procède à la création d'un comité de suivi MADA sous la responsabilité de l'élue responsable de la question aînés de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de:

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;

- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA.
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

QUE ce comité soit constitué de :

- M. Ghislain Desbiens, responsable des questions de la famille et des aînés (RQFA);
- Mme Monique Isabelle, représentante des aînés;
- Mmes Chantale Roy et Cindy Perreault, représentantes citoyennes.

Adoptée unanimement

2023.04.77

6.4 Activités dans le cadre de Voisins solidaires (Espace Muni)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté en mars 2022, par résolution, auprès de Voisins solidaires financé par Espace Muni sa volonté d'organiser des activités qui permettent de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver l'activité déposée par la chargée de projets, Mme Jessica Larivière avec la collaboration de la directrice générale, Mme Lyne Blanchet, soit :

D' toute la population à se joindre au conseil municipal pour accueillir les nouveaux arrivants et les nouveau-nés, lors d'un brunch, à la Salle des loisirs, le 3 juin 2023, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-50-650-01.

Monsieur Steve Lamoureux se retire et déclare un intérêt dans la question.

Adoptée unanimement

7. Hygiène du milieu

2023.04.78

7.1 Octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet II (PTMOBC-Volet II) (Acquisition de bacs – Matières organiques) pour la Municipalité de Normétal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de Normétal de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les discussions que la Municipalité de Normétal a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la Municipalité de Normétal, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

QUE la Municipalité de Normétal confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité de Normétal s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

QUE la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

Adoptée unanimement

8. Sécurité publique

2023.04.79

8.1 Service de sécurité incendie – Appel d'offres pour l'entretien du compresseur et de 5 appareils respiratoires

CONSIDÉRANT l'offre reçue de L'Arsenal;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte aux pompiers volontaires intéressés pour faire l'entretien du compresseur;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de mandater L'Arsenal pour effectuer l'entretien du compresseur Scott, l'analyse d'air respirable comprimé selon la norme CSA Z180.1-19 et de faire les tests sur les cinq (5) appareils respiratoires;

DE former les pompiers volontaires intéressés (la liste sera remise à la direction générale);

D'imputer la dépense nette de 4 908,17 \$ au poste budgétaire 02-220-00-635.

Adoptée unanimement

2023.04.80

8.2 Réservoir pétrolier

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver l'achat d'un réservoir double fond, d'une pompe diesel $\frac{3}{4}$ incluant le boyau et pistolet auprès de Filgo-Sonic, dépense nette de 3 185,80 \$. Celui-ci sera installé à l'extérieur près de la caserne des pompiers.

Adoptée unanimement

2023.04.81

8.3 Dépôt du rapport de visite de prévention incendie 2022

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport de visite de prévention incendie 2022 préparé par M. Carol Gauthier, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2023.04.82

8.4 Inscription au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

P2300150

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que la directrice du Service de sécurité incendie, madame Doris Nolet et son conjoint M. Alain St-Georges soient autorisés à assister au congrès de l'ACSIQ qui se déroulera du 19 au 23 mai 2023 à Rivière-du-Loup.

IL EST RÉSOLU QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais de déplacement soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur. Les dépenses sont à imputer au poste budgétaire 02-220-00-454-01.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un compte-rendu soit acheminé au conseil municipal suite aux formations reçues.

Adoptée unanimement

9. Aménagement et urbanisme

2023.04.83

9.1 Autoriser la signature de l'entente de délégation de gestion du ministère des ressources naturelles et des forêts

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Lise Bégin et résolu que M. Ghislain Desbiens, maire suppléant soit autorisé, par la présente résolution, à signer l'entente de délégation de gestion avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période 2023-2028.

Adoptée unanimement

2023.04.84

9.2 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

CONSIDÉRANT QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Multi-ressources de La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

pour la réalisation des activités suivantes : déblaiement d'hiver, reboisement, scarifiage, dégagement et mise en forme;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est de 11 272,51 \$, soit 10 % du montant de la subvention totale de 112 725,05 \$.

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

D'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 11 272,51 \$;

D'autoriser la directrice générale madame Lyne Blanchet à signer la documentation relative au projet, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement

10. Sujets divers (varia)

2023.04.85

10.1 Modification à la Politique et procédures de la gestion des plaintes

La greffière-trésorière étant absente, il est important de réitérer aux élus que le règlement 276-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es a été adopté le 1^{er} février 2022 et stipule, entre autres, aux articles 5.2.9.1 et 5.2.9.2 qu'un membre du conseil ne peut s'ingérer dans l'administration quotidienne de la Municipalité et que tout membre doit transmettre les plaintes qu'il reçoit à la direction générale.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une Politique et procédures de la gestion des plaintes le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut apporter une modification au niveau de la procédure d'acheminement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE toutes les plaintes devront dorénavant être acheminées à une nouvelle adresse courriel au nom d'un membre du conseil municipal, soit M. Ghislain Desbiens;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de procéder à la modification de la Politique et procédures de la gestion des plaintes.

Adoptée unanimement

11. Périodes de question

2023.04.86

12. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de clore la séance, il est 20h25.

Adoptée unanimement